

Syndicat National des Agents de Douanes - CGT



**REVUE
de
PRESSE**

SNAD-CGT : 263, rue de Paris - Case 452 - 93514 MONTREUIL CEDEX
Téléphone : 01 48 18 82 08 - Télécopie : 01 48 59 75 63 - MEL : douanes@cgt.fr

Les douaniers organisent des Etats généraux sur l'avenir de leur profession

publié le 18/09/2013 à 18:39, mis à jour à 18:39

L'EXPRESS

DU BUSINESS ET DU SENS 
Changer le monde

PARIS, 18 sept 2013 - Les syndicats de douaniers ont organisé mercredi des Etats Généraux pour discuter de l'avenir de leur métier, qu'ils disent avoir de plus en plus de mal à exercer dans un contexte de "baisses constantes d'effectifs" et de "coupes budgétaires", a-t-on appris auprès des syndicats.

La réunion, organisée par la CFDT, CFTC, CGT, FO, Solidaires et Unsa au palais d'Iéna à Paris, s'est tenue en présence de quelque 200 à 300 personnes, ont indiqué à l'AFP Philippe Bock (Solidaires) et Vincent Thomazo (Unsa).

Dans un communiqué commun précédent ces rencontres, les organisations syndicales ont expliqué que "les baisses constantes d'effectifs et les coupes budgétaires ne permettent plus aux douaniers d'exercer, avec efficacité, les missions qui leur sont confiées"

Elles estiment que "le seuil de rupture est atteint" et jugent que "la sécurité des consommateurs, les recettes fiscales, les entreprises victimes du dumping social, économique ou écologique, sont directement impactées par cette situation".

"L'objectif était de mettre en contact les douaniers et toutes les parties prenantes à leurs différentes missions, notamment, les élus, entreprises, ou associations (...) pour que tous ceux qui ont besoin de nous, fassent passer le message qu'il nous faut des moyens", a expliqué M. Thomazo.

Le coprésident du Parti de gauche Jean-Luc Mélenchon s'est notamment rendu à ces rencontres.

Selon M. Bock, ces Etats Généraux visent aussi à créer un "contre-feu" aux projets de l'administration qui conduiraient à faire des douanes une "administration d'accompagnement et de service".

Les douaniers a-t-il expliqué, craignent de passer "plus de temps à aider les grandes entreprises à faire des formalités que sur la route ou à contrôler des containers dans les ports".

Selon Diego Rizzo, secrétaire général CFDT-douanes, les orientations stratégiques jusqu'en 2018 posent problème aux douaniers "par rapport au coeur du métier".

"Le problème c'est qu'en facilitant les flux de marchandise et en réduisant à néant les contrôles, on va aboutir à n'avoir que l'accompagnement des entreprises, ce qui remet en cause l'existence même de la douane", dit-il.

Pour M. Bock, exercer ce métier, pourtant "stratégique dans le contexte actuel", devient "de plus en plus difficile", avec des effectifs en baisse, alors que dans le même temps, "le fret et les mouvements passagers et marchands ont explosé".

Sachant par exemple que "2,6 millions de containers transitent par Le Havre chaque année", les douaniers "font pâle figure à côté", ajoute M. Bock.

Selon les syndicats, l'Hexagone compte quelque 16.500 douaniers aujourd'hui contre environ 22.000 il y a dix ans.

Que sont les douaniers devenus...

Octobre 2013

par Christophe Ventura

LE MONDE *diplomatique*

Le vaste mouvement de réorganisation du commerce international place les institutions douanières et leurs agents au point d'impact de deux forces contradictoires. Celle du contrôle, de la réglementation et de la sécurité, prérogatives régaliennes par excellence. Et celle de la fluidité et de la vitesse, dictée par la circulation de la marchandise. Mais, progressivement, les missions de service public s'effacent...

« Qui voit les douanes voit le monde », s'exclame M. Mikuriya Kunio. Sur la porte de son bureau bruxellois, le secrétaire général de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) a punaisé une affiche de Rien à déclarer, une fiction populaire sortie en salles en 2011 qui narre la disparition d'un poste de douane situé dans la localité imaginaire de Courquain, en France, et de Koorkin, en Belgique, à la suite de l'entrée en vigueur du traité de Maastricht en 1993. Ancien négociateur des accords de libre-échange pour le Japon et membre de la direction de l'OMD depuis plus de dix ans, M. Mikuriya observe d'un œil averti la reconfiguration inédite des frontières à l'échelle planétaire.

Jadis essentiellement terrestres et continues, elles se métamorphosent, se fragmentent, se déplacent. En Europe de l'Ouest, l'Union européenne a fait disparaître

postes de contrôle, barrières et droits de douane : les lignes de démarcation traditionnelles s'estompent ou se délocalisent en marge de l'espace Schengen. Mais d'autres interfaces internationales gagnent en importance : zones portuaires, aéroports, nœuds ferroviaires, plates-formes de transbordement qui articulent l'ossature du commerce mondial.

Bousculée par cette reconfiguration, l'institution douanière a vu son rôle se métamorphoser. « Halte ! », ordonnait la signalisation des guérites ; « Circulez ! », s'exclament en chœur les acteurs du commerce mondial. Le garde-barrière n'a désormais plus vocation à freiner, contrôler, sécuriser, percevoir, protéger. Il régule, agrée, sécurise, fluidifie. Comment la police de la marchandise, fondée par Colbert au XVII^e siècle et officiellement créée comme administration nationale en France en 1791, s'est-elle transformée en garante de la circulation ?

Sur les quais du Terminal de France, une aire spécialisée dans la réception des navires porte-conteneurs au sein du Grand Port maritime du Havre, les agents en pantalon à bande garance ne sont pas légion. Ils disposent de deux petits hangars destinés à l'inspection des « boîtes » suspects. Deux abris

conquis de haute lutte par les syndicats douaniers pour protéger un peu les travailleurs du ballet incessant des machines, camions, grues, cavaliers et autres portiques à côté desquels l'humain fait figure de moustique. La douane utilise également un scanner géant à rayons X, le Sycoscan, capable d'examiner les entrailles des parallélépipèdes métalliques, dont l'avenir est suspendu à un arbitrage budgétaire. Et, plus en arrière, elle occupe un discret bâtiment où s'affairent une partie des trois cent soixante et un agents de la direction régionale des douanes du Havre.

Soutenir la compétitivité des entreprises

Il leur incombe de percevoir certains impôts sur les tabacs, les alcools, les produits pétroliers, mais aussi la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), ainsi que les droits de douane à l'importation dans l'Union européenne et la taxe générale sur les activités polluantes. Leur activité englobe aussi la lutte contre la fraude, la contrefaçon — le commerce illicite représenterait entre 7 et 10 % de l'économie globale, selon la Banque mondiale —, ou encore contre les trafics de drogues, d'armes, de produits toxiques.

Missions hétéroclites et, au premier abord, décourageantes pour qui voit filer en camion, à un rythme infernal, les milliers de conteneurs fraîchement débarqués des navires géants. D'autant que les dix-sept mille douaniers français ne disposent que de moyens limités : deux cents bureaux répartis sur le territoire, occupés par des fonctionnaires en civil, et deux cent soixante-dix unités de surveillance (douaniers en uniforme). On y exerce les métiers les plus divers : agent administratif, agent de recouvrement, inspecteur, contrôleur, informaticien, pilote d'avion et d'hélicoptère, marin, maître-chien, expert scientifique et technique. L'administration bénéficie également de moyens en renseignement terrestre, aérien et maritime.

Mais, ces dernières années, une nouvelle mission a pris une place prépondérante dans le métier : soutenir la compétitivité des entreprises. Et, plus précisément, faciliter et sécuriser les échanges internationaux, dresser les statistiques du commerce extérieur de la France, surveiller la bonne application des règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Au Terminal de France, le contrôle physique de la marchandise pratiqué dans le hangar baptisé Pélican se fait rare. Inutile désormais d'appeler au légendaire flair du douanier pour choisir de desceller un conteneur parmi les montagnes de « boîtes » empilées alentour : la cellule

de « ciblage » qui pilote les opérations de contrôle s'appuie avant tout sur le traitement informatique des données. On cherchera en vain les liasses de documents imprimés : les déclarations douanières fournies par les opérateurs commerciaux et les transitaires défilent sur les écrans du système Delt. Quand les informations sur un chargement, parfois complétées par des renseignements issus d'enquêtes, cumulent un certain nombre d'indicateurs alarmants, le système le signale au douanier, qui peut demander une vérification. Il invite alors le transporteur commercial à présenter le conteneur suspect au hangar Pélican, où se déroule l'inspection.

« Nous ne pouvons pas ouvrir plus de dix conteneurs par "vacation", c'est-à-dire par demi-journée de travail des dockers sur le terminal », admet, coupe-boulon à la main, le douanier Frédéric, qui souhaite rester anonyme. « C'est évidemment peu par rapport aux centaines ou aux milliers qui arrivent avec chaque bateau. » En France, comme dans le reste des pays européens, moins de 2 % des « boîtes » sont contrôlées (1) — moins de 1 % à l'exportation. Cette fois, le contrôle se bornera à l'inspection des documents décrivant les marchandises (des verres à pied) et à l'ouverture de trois cartons, choisis de manière aléatoire, afin de vérifier la concordance des informations fournies à la douane avec la marchandise physique.

« Les nouvelles normes nous poussent à devenir des agents de facilitation des importations, et donc, in fine, de désindustrialisation de nos territoires », explique M. Serge Fouché, jeune retraité de la direction régionale des douanes du Havre. La logique des « ciblage » et du renseignement informatisé le laisse perplexe. « L'actualité européenne regorge de scandales sanitaires, comme l'affaire de la viande de cheval, qui indiquent les limites de ce type d'approche. Comment garantir la protection des consommateurs quand on se dessaisit d'une capacité de contrôle physique des marchandises et des entreprises dans un marché intérieur sans frontières de vingt-huit pays ? » Depuis la fin de la décennie passée, les administrations douanières du monde entier — au premier rang desquelles celles de l'union douanière européenne (2) — connaissent une lente et profonde mutation, impulsée et organisée par les Etats au sein de l'OMD. Celle-ci rassemble cent soixante-dix-neuf administrations douanières (dont l'Union européenne en tant que telle) par lesquelles transite 98 % du commerce mondial. Chaque accord de libre-échange, chaque négociation conclue au sein de l'OMC se répercute immédiatement sur le travail quotidien des douaniers et contribue à redessiner l'épure du métier

Les conteneurs ne sont plus ouverts.

Avec l'accélération des échanges commerciaux, la baisse du prix des transports et le rabaillage des tarifs aux frontières, le bras régalién qui interromptait pour percevoir s'est changé en un simple maillon de la « chaîne logistique ». Laquelle, selon l'OMD, « comprend toutes les activités qui doivent être réalisées [pour un client] par les intermédiaires et les autorités (3) ».

Ces deux lignes anodines décrivent un bouleversement. Car l'activité douanière reposait sur le principe d'une dissociation radicale entre les prérogatives de l'administration publique et l'univers marchand. « Désormais, précise le secrétaire général de l'OMD, nous intervenons dans un processus qui prend en charge l'accompagnement de la marchandise de son point d'exportation à son point d'importation, en passant par son transit. » Ces nouveaux objectifs fixent aux administrations publiques de nouvelles missions : connaître le flux et l'ensemble de ses acteurs, faciliter les démarches d'entrée des marchandises légales sur un territoire. Et sécuriser l'ensemble. Depuis les attentats de 2001 aux Etats-Unis, explique M. Mikuriya, « il appartient désormais aux Etats et aux administrations de créer les conditions d'une sécurité accrue du commerce international et de ses acteurs. C'est l'ensemble de la chaîne logistique d'un produit qui doit faire l'objet d'un suivi attentif de la part des autorités publiques, en lien avec les entreprises. C'est une rupture majeure avec les tradi-

tions commerciales antérieures. Auparavant, le contrôle d'un produit s'effectuait uniquement à son point d'entrée sur un territoire. C'était le cœur du métier douanier ».

Après 2001, les responsables de la sécurité américaine s'aperçoivent que, s'ils découvrent un conteneur rempli d'explosifs ou de matières radioactives au moment de son arrivée au port ou à l'aéroport, il sera déjà trop tard. Dès lors, l'administration impose une nouvelle règle : tout produit à destination du marché américain doit être contrôlé à son point de départ, et non plus à son point d'arrivée. « Ce fut, conclut M. Mikuriya, l'invention de la notion de frontière extérieure. » Elle formera le cœur du système élaboré par l'OMD à partir de 2005, désormais décliné dans une majorité de pays membres (cent soixante-six à ce jour) et de zones d'intégration régionale. C'est notamment le cas de l'Union européenne, qui a amorcé, à partir de cette date, la « modernisation » de son code des douanes communautaires (lire l'encadré ci-contre).

Logique en apparence, l'idée de contrôler chacune des millions de « boîtes » quittant les quais de Shanghai ou de Shenzhen présente l'inconvénient d'être parfaitement irréalisable. D'autant qu'elle contredit un autre impératif du commerce mondialisé : la fluidité. Si la plupart des activités commerciales cherchent encore la martingale permettant de concilier rapidité et sécurité, il faut créditer les administrations du commerce et des douanes du coup de force intellectuel qui résout — en théorie du moins — cette épineuse équation. Puisque les opéra-

tions de contrôle physique des conteneurs et des déclarations coûtent du temps et de l'argent, dématérialisons-les ! Les « boîtes » ne sont plus guère ouvertes, mais une norme internationale (SAFE) déplace l'activité douanière vers l'analyse de risques et le croisement de données informatiques sur les entreprises et les produits. On ne contrôle plus le conteneur déchargé d'un navire, mais la fiabilité de l'entreprise qui l'importe — avec laquelle on s'emploie à construire une relation de partenariat.

Ainsi, lorsqu'une marchandise part de son point d'exportation (imaginons Shanghai) à destination du territoire européen (imaginons Le Havre), l'importateur reçoit de l'exportateur une pré-déclaration — dite « déclaration sommaire d'entrée » — vingt-quatre heures avant l'embarquement ; la douane locale en est également destinataire. L'importateur, garant de la marchandise, informe la douane d'arrivée via le système informatisé qui évaluera la fiabilité du conteneur importé en fonction des renseignements détenus. Si, dans les minutes qui suivent l'enregistrement de la déclaration, aucun douanier en poste derrière son terminal de supervision ne signale d'anomalie, le programme autorise automatiquement l'enlèvement sans contrôle. Résultat, le temps entre l'analyse de la déclaration et le « bon à délivrer » (BAD) est inférieur à cinq minutes (quatre minutes et quarante-six secondes).

« Un fonctionnement schizo-phrène »

Pour fonctionner, le processus implique une harmonisation des renseignements contenus dans les déclarations électroniques de chargement de la marchandise au départ, pendant le transit et à son arrivée ; l'adoption de critères communs inter-douanes en matière de gestion de risques ; l'inspection au départ de la marchandise par des scanners géants — souvent partielle, en réalité. Et la mise en place d'avantages offerts par les douanes aux entreprises qui s'inscrivent dans le dispositif.

Ainsi, dans tous les Etats de l'Union européenne, les transporteurs, logisticiens, ports, aéroports, commissionnaires en douane, sociétés importatrices et exportatrices peuvent, depuis 2008, solliciter auprès des autorités douanières un agrément ouvrant droit à des privilèges administratifs et financiers. Délivré au terme d'un audit de l'entreprise, le statut d'opérateur économique agréé (OEA) (4) garantit à ses bénéficiaires un accès plus rapide aux services de la douane, une simplification des démarches, un dédouanement centralisé, une réduction des obligations de transmission d'informations, etc.

« Less control, fast entry » (« Moins de contrôles, des entrées rapides »), s'enthousiasme dans un sourire ému M. Algirdas Semeta, commissaire européen chargé de la fiscalité et des douanes. Pour ce lauréat 2012 du prix Adam-Smith décerné par l'association Green Budget Germany, l'heure est à l'« action économique » et à l'« accompagnement des entreprises ». Bruxelles invite les douanes de chaque pays à sti-

muler l'attractivité de leurs territoires en offrant aux marchands des conditions de dédouanement toujours plus rapides et moins coûteuses. Elles s'emploieront à limiter les durées d'immobilisation de la marchandise, condition indispensable aux stratégies commerciales du « juste à temps ».

Faite à l'administration douanière, cette injonction paradoxale — défaire d'une main ce que l'autre construit — se traduit en interne par une opposition entre des services qui semblent parfois poursuivre des objectifs inconciliables. En France, depuis 2007-2008, deux pôles autonomes incarnent cette contradiction. D'un côté, le pôle de l'orientation des contrôles gère les contentieux et lutte contre la fraude. De l'autre, le pôle d'action économique, qui offre les services d'audit en vue de l'obtention de la certification OEA, abrite également les cellules de conseil aux entreprises. En partenariat avec les chambres de commerce et d'industrie, il accompagne gratuitement — aux frais du contribuable — les sociétés dans leurs démarches de simplification et de facilitation.

« En théorie, ces deux pôles devraient coopérer, l'un devant alimenter l'autre, nous explique Mme Nadine Lebourdier, chef de la mission grandes entreprises de la direction générale des douanes à Montreuil. Mais, en réalité, c'est plus compliqué. » En effet, détaille cette ancienne douanière, « la douane réalise de l'audit dans une démarche de partenariat. Ce n'est pas du contrôle. En rentrant dans les "process" de l'entreprise, notre administration identifie régulièrement des possibilités éventuelles — inten-

tionnelles ou non — de fraudes ». Dès lors, sa mission lui intime de contrôler et, le cas échéant, de réprimer. « Il est en réalité délicat, alors que nous devons lutter contre une image négative qui nous colle à la peau dans les entreprises, de créer de la confiance par l'action économique pour revenir sanctionner par du contrôle. Certains disent même que c'est un fonctionnement schizo-phrène », admet-elle. « L'entreprise doit savoir quel type de douanier elle a en face d'elle. Ce n'est pas toujours évident. » Faut-il en conclure qu'un partenariat douanes-entreprises toujours plus étroit induirait un laxisme fiscal et réglementaire ? « Il faut comprendre qu'il y a un abandon du service public au profit du commerce et des entreprises », analyse M. Sébastien Gehan. Pour le secrétaire général du Syndicat national des agents des douanes - Confédération générale du travail (SNAD-CGT), « le démantèlement actuel de nos moyens et la subversion de nos missions signent une volonté de suicider la douane à court terme ». A ses yeux, les injonctions faites à son administration se résument ainsi : « Il faudrait déclarer et percevoir toujours moins, y compris par des moyens indirects visant à alléger les obligations fiscales des entreprises.

Et ce afin de réduire leurs coûts et faciliter leurs activités au nom de cette compétitivité érigée au rang supérieur des préoccupations de notre hiérarchie ». Dans son numéro consacré à la douane, la publication patronale Cahiers de la compétitivité ne disait pas autre chose —

mais pour s'en réjouir (5). « La direction générale des douanes s'est engagée dans une modernisation ambitieuse et performante », y claironnait Mme Laurence Parisot, alors présidente du Mouvement des entreprises de France (Medef). Elle « s'est ouverte aux entreprises et communique activement (...). La charte des contrôles douaniers, à laquelle le Medef a activement participé, constitue une étape majeure de ce processus ».

Au Havre, M. Romain Noël, chef du pôle d'action économique, partage cet enthousiasme. « Contrôler moins, contrôler mieux. Ou plutôt, contrôler mieux, donc contrôler moins », répète-t-il. Dans quelle perspective ? « Nous devons faciliter le passage des marchandises et ne pas nous retrouver à la traîne d'Anvers, de Rotterdam ou de Hambourg. Là-bas, une marchandise peut être sortie de la plateforme portuaire en deux heures. Ici, on peut le faire aussi. Il faut l'expliquer aux opérateurs. » Car, en dernière analyse, « le temps, c'est de l'argent ».

Offrir les meilleures conditions tarifaires et des facilités de dédouanement dans le cadre d'une concurrence portuaire, ainsi que la garantie d'une sécurité accrue pour les marchandises, constitue indéniablement un nouveau métier pour les douaniers. « Je comprends que cela trouble certains d'entre eux », nous explique Mme Nicole Bricq. La ministre du commerce extérieur partage la tutelle des douanes avec M. Pierre Moscovici en sa qualité de ministre de l'économie et des finances. Accompagnée de deux conseillers aussi concernés que vigilants

sur la teneur des échanges, Mme Bricq insiste : « L'explosion du commerce mondial est passée par là. Nous offrons aux douaniers l'opportunité d'être au cœur de ce phénomène. » Et d'ajouter, sur le ton de la plaisanterie : « Ou alors, il faudrait fermer les frontières. Comme ça, ils pourraient retrouver leur métier du XIXe et du XXe siècle ! »

« Les procédures douanières n'ont jamais constitué un frein à l'exportation, bouillonne M. Morvan Burel, de Solidaires Douanes. En effet, les contrôles ne portent que très exceptionnellement sur ce qui sort du territoire, mais quasi exclusivement sur ce qui y entre », précise-t-il. « Tous ces outils d'accompagnement et de soutien n'ont donc pas pour principal effet d'améliorer la compétitivité des entreprises françaises exportatrices, mais bien de favoriser la pénétration des marchandises importées sur le marché intérieur. »

Sur la plate-forme de Port 2000 du Havre, le super-porte-conteneurs Christophe-Colomb accoste, et déjà les portiques géants s'ébranlent pour débarquer de ses ponts plusieurs milliers de « boîtes » garnies de lunettes, de sanitaires, de jouets, de tables à repasser, de tuiles et même de granit. Dédouanées en quatre minutes et quarante-six secondes, elles quitteront le port pour garnir dans vingt-quatre heures les rayonnages des supermarchés. Christophe Ventura Journaliste.

(1) François Ruffin, « Contre le dumping social, fiscal, environnemental : vive les douaniers ! », Fakir, Amiens, avril 2011.

(2) L'union douanière, inscrite dans le traité de Rome de 1957

et réalisée en 1968, abolit les droits de douane au sein des frontières du marché intérieur et institue un système uniforme de taxation à l'importation.

(3) « Directives relatives à la gestion de la chaîne logistique intégrée » (PDF), document de l'OMD (juin 2004).

(4) Trois statuts sont proposés aux entreprises : simplifications douanières, sécurité et sûreté, simplifications douanières/sécurité et sûreté.

(5) « La Douane au cœur des nouvelles régulations économiques » (PDF), Les Cahiers de la compétitivité, magazine hors-série, novembre 2010.

MONDE.
diplomatique

Fraude fiscale : le curieux jeu de la Cour des Comptes

Mardi 22 Octobre 2013

Rédigé par Juan S

La Cour des Comptes met en demeure le gouvernement en plein été sur un sacré sujet, la fraude fiscale internationale. Mais elle oublie l'essentiel, c'est-à-dire les moyens.

Le monde est riche, très riche. La France aussi, encore plus qu'avant. Riche comme jamais. Notre pays est le champion d'Europe du nombre de millionnaires. C'est un constat rappelé il y a peu. Mais cette même France fraude, beaucoup, plus qu'avant.

Aux Etats-Unis, la justice traque les fraudeurs comme les vulgaires criminels qu'ils sont. Un ancien banquier d'UBS a été arrêté ce 21 octobre en Italie.

Elle a attendu le 1er août, d'aucuns auraient pu trouver cela pervers. Le 1er août donc, la Cour des comptes a adressé un référé à Jean-Marc Ayrault sur "les services de l'État et la lutte contre la fraude fiscale internationale". Le premier ministre avait deux mois pour répondre. Cette procédure d'urgence est utilisée en cas d'observation sur des irrégularités ou des fautes de gestion graves. Fichtre ! Vu le sujet, on pouvait s'inquiéter.

Le 10 octobre dernier, l'organisation publie son courrier et la réponse du premier ministre.

Le sujet est d'importance. La lutte contre la fraude fiscale est régulièrement appelée à la rescousse du redressement des comptes publics. On évoque 50 à 80 milliards d'euros qui échapperaient chaque année au fisc. C'est aussi un combat qui devrait attirer les soutiens de toutes parts. Enfin, le thème est d'autant plus porteur que les commentaires se multiplient sur le prétendu ras-le-bol fiscal de l'immense majorité de nos concitoyens.

Nous nous sommes déjà plaints dans ces colonnes des trop faibles moyens dédiés à ce combat. L'affaire Cahuzac avait permis de redonner quelques effectifs aux services de Bercy concernés. Mais qu'en est-il en réalité ?

Et bien, en fait, la Cour des comptes néglige com-



plètement cet aspect des choses. C'est bien le le plus surprenant ! Dans son courrier du 1er août, elle assène ses recommandations pour améliorer la lutte contre la fraude fiscale. Mais certaines ne sont pas sans impact sur la charge de travail des personnels. Par exemple, permettre aux parquets d'instruire des cas de fraudes "complexes" sans attendre le dépôt d'une plainte par l'administration fiscale. Et avec quels moyens ? La Cour des Comptes est ce même organisme qui régulièrement pond des rapports pour fustiger l'ampleur de la dépense publique.

1. La cible est large. La fraude fiscale internationale, note la Cour, concerne "des contribuables de nature très différente: des personnes physiques dont les activités sont, pour l'essentiel, légales, de grands groupes qui utilisent abusivement des mécanismes d'optimisation fiscale, ou encore des réseaux criminels qui ont notamment investi le champ de la fraude à la TVA".

2. Le terrain de jeu est impressionnant: "ouverture des frontières", "dématérialisation des échanges", "facilités de transport" sont autant d'accélérateurs de la fraude fiscale internationale qu'il faut combattre.

3. La Cour pointe les améliorations de la lutte depuis juin 2012, "date du début de cette enquête": la brigade nationale de répression de la délinquance fiscale a vu ses compétences élargies aux faits de blanchiment; des peines ont été aggravées; la transparence des installations étrangères de nos banques nationales a été améliorée ("notamment avec le renforcement de la surveillance de l'Autorité de contrôle prudentiel sur les filiales offshore"); un fichier des contrats d'assurance-vie sera prochainement créé.

4. Mais tout ceci ne suffit pas, selon la Cour. Et la voici qui énumère ses urgentes recommandations. Certaines sont évidentes, et nous devrions être ravis de cette lucidité :

ainsi, la liste des paradis fiscaux établie par le G20 depuis 2009 est une fumisterie: "la liste française des paradis fiscaux devrait (...) être complétée en prenant en compte certains critères utilisés en matière de lutte anti-blanchiment dans les évaluations du GAFI."

5. Seconde recommandation, la DGFIP reste "démunie face à des faits souvent invisibles depuis le territoire national comme la détention frauduleuse d'avoids dans des places offshore par des résidents français". En cause, le manque d'échange d'informations entre services. On croit rêver... La Cour suggère aux forces fiscales de s'appuyer davantage sur Tracfin et ... la DCRI. On imagine le stress de certains à l'idée que les services secrets soient dépêchés contre nos riches fraudeurs. C'est pourtant le modèle américain. La loi autorise la saisine de Tracfin. La Cour suggère que la DGFIP se serve de Tracfin. Concernant la DCRI, il faudrait qu'un texte officiel l'autorise à transmettre ses informations fiscales.

6. La Cour voudrait que le gouvernement rappelle aux autorités de contrôle professionnelles (notaires, comptables, conseils financiers, etc) de s'impliquer davantage dans la prévention ou l'information des fraudes fiscales: "la Cour a eu l'occasion de souligner la faible implication de certains professionnels ." Sans commentaires...

7. Au sein même du ministère des finances, la Cour suggère des améliorations dans la recherche et le traitement du renseignement. Primo, la Cour aimerait que les Finances modernisent leurs systèmes informatiques, des "bases de données anciennes, peu ergonomiques et rarement interconnectées."

8. La Direction nationale des enquêtes fiscales est la seule autorité du ministère des finances à pouvoir réaliser des perquisitions, un "monopole" que la Cour juge non justifié vu les moyens. Cette dernière souhaite que les moyens soient réalloués vers la fraude internationale, quitte à confier des moyens à d'autres services.

9. La création de la Délégation nationale à la Lutte contre la Fraude (DNLF), en 2011, n'a pas suffi à coordonner les actions en la matière. Ce

service ne dispose que de 11 collaborateurs... On sourit ou on pleure. L'accumulation de "Délégations" en la matière donne l'impression d'un fatras administratif incohérent ou, au mieux, d'un affichage politique. Le partage des données informatiques reste insuffisant: l'accès croisé aux bases des différents services des ministères "n'est toujours pas mis en place. "

La Cour cite quelques statistiques assez incroyables: "en 2011, en France, 25.000 déclarations de capitaux ont été enregistrées par les douanes pour un montant de 2 milliards d'euros, dont 600 millions d'euros vers ou provenant de Suisse. (...) Ces informations, conservées par la Douane, sont longtemps demeurées inexploitées (...)."

10. On se souvient des critiques contre la création d'un parquet financier national, dans la foulée du traumatisme Cahuzac. La Cour, pourtant, dénonce l'incapacité des parquets: ils "ne peuvent poursuivre de façon autonome" la fraude fiscale. Un comble ! En France, note la Cour, la "fraude fiscale internationale fait peu l'objet de poursuites pénales." Les dépôts de plainte "sont de l'ordre de 1.000 par an", seulement. Et les sanctions pénales sont rarissimes car les services fiscaux préfèrent les sanctions financières. La Cour souhaite qu'on ouvre aux parquets les poursuites pour certaines fraudes fiscales. Cela permettrait aux parquets de traiter davantage de dossiers... Bien sûr, évidemment, avec plaisir.

Soit. Avec quels moyens ? Le silence est total ! Pas un mot !

11. Pire, la Cour reconnaît que notre justice fiscale est contrainte à choisir la facilité. Elle fustige ainsi les biais des recherches des enquêteurs: les enquêtes sont ciblées vers la facilité, souvent le bâtiment et "ceux originaires d'un même pays méditerranéen" (sic!). Mais les dépôts de plaintes contre les grandes entreprises ou des "particuliers à fort enjeu" sont "extrêmement rares". La Cour dénonce que le fisc préfère des transactions à des poursuites pour s'éviter "une confrontation avec des contribuables dotés de conseils juridiques puissants."

Quand le douanier devient le meilleur allié des entreprises

28 octobre 2013

Par Richard Hiault.

Les Echos

LE QUOTIDIEN DE L'ÉCONOMIE

La caricature du douanier à képi traquant la fraude a vécu. Face à une mondialisation de plus en plus complexe, cette administration s'est transformée en véritable outil d'assistance aux entreprises exportatrices qu'elle aide à s'y retrouver dans le maquis des accords commerciaux internationaux. Un atout pour le commerce extérieur français.

Face à une mondialisation de plus en plus complexe, la Douane s'est transformée en véritable outil d'assistance aux entreprises exportatrices -

En raison du succès de cette rencontre et du nombre de places mis à notre disposition, les inscriptions sont désormais closes.» Comme l'indique le message du site Web de la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI), l'engouement pour leur séminaire sur la maîtrise des accords de libre-échange, le 23 septembre, a dépassé leurs espérances. A tel point que pour la deuxième session, en décembre ou en janvier, les organisateurs réfléchissent à doubler les capacités d'accueil. Mais en ce début d'automne, dans la salle du Centre Pierre Mendès France à Bercy, plus de 300 dirigeants de PME et d'entreprises de taille intermédiaire (ETI) ont fait le déplacement. Si la matinée est consacrée aux traditionnelles tables rondes et autres discours officiels, l'après-midi est dédié aux rencontres bilatérales directes. Entre chefs d'entreprise et conseillers des douanes. «Plus de 50 entretiens sur des sujets très divers ont eu lieu. La journée s'est achevée tardivement», témoigne Sandrine Castera, adjointe au chef du bureau Politique tarifaire et commerciale à la DGDDI.

En ces temps de disette de croissance, les entreprises françaises n'ont d'autre choix que de s'ouvrir aux marchés étrangers. D'autant que Nicole Bricq, la ministre du Commerce extérieur, entend résorber le déficit de la balance commerciale française d'ici à 2017. Les douanes se doivent donc de participer à l'effort national. D'où leur séminaire qui sera suivi de deux autres : l'un sur le statut d'opérateur économique agréé ; l'autre sur le futur code des douanes européen. « Les douanes étant

en première ligne des échanges commerciaux, qui mieux que nous peut inciter, aider, accompagner les PME et les ETI dans leurs activités exportatrices ?», constate Hélène Crocquevieille, la toute nouvelle directrice générale des douanes, nommée en février.

Cette volonté se traduit par une réforme en cours des procédures douanières. C'est l'un des chantiers liés à la modernisation de l'action publique. Elle est destinée à renforcer la compétitivité du site France. «La douane coordonne la dématérialisation des documents réglementaires demandés par 15 administrations différentes pour le contrôle des importations et des exportations, explique Hélène Crocquevieille. Que ce soit sur le plan des normes sanitaires et phytosanitaires, qu'elle relève de la protection de l'environnement, des animaux, de la flore, des consommateurs. Le but est de mettre en place un guichet unique national qui facilitera l'activité commerciale des entreprises.» Une révolution qui vient s'ajouter à d'autres initiatives plus anciennes orientées vers le même but.

Le douanier se transforme en conseiller commercial

Dans les années 1990, les douanes ont créé le statut d'exportateur agréé. Il permet une simplification des formalités de justification de l'origine des produits exportés. Un deuxième statut, celui d'opérateur économique agréé, créé en 2008, va plus loin. Ce label, octroyé au terme d'un audit rigoureux de plusieurs mois, assure que l'entreprise maîtrise en totalité toute sa chaîne de production ainsi que la sûreté et la sécurité de l'ensemble de sa chaîne logistique. C'est une marque de confiance qui permet à l'entreprise de bénéficier, là encore, de facilités douanières. Résultat de ces multiples réformes : le temps moyen de passage en douane d'une marchandise, qu'il s'agisse d'un conteneur ou d'un petit colis, est aujourd'hui de 4 minutes et 46 secondes. Contre près d'un quart d'heure, il y a dix ans.

Parallèlement à ces efforts structurels, les douanes agissent également en qualité de conseiller commercial. Le douanier n'est pas qu'un personnage à képi buté et traquant les fraudeurs en tout genre. Sur les 17.000 agents, moins de la moitié est seulement affectée à cette tâche. Le reste, la face cachée, s'occupe de prélever les rentrées fiscales, du dédouanement des marchandises. Et du conseil. «Pour ce faire, nous nous appuyons sur notre réseau d'une quarantaine de pôles d'actions économiques, répartis sur tout le territoire français, ainsi que sur la vingtaine d'attachés des douanes répartis dans le monde, détaille Hélène Crocquevieille. L'an dernier, plus de 2.000 conseils aux entreprises ont ainsi été délivrés.»

Il est vrai qu'avec la mondialisation et l'émergence des chaînes de production internationales, les formalités douanières sont de plus en plus complexes. Un produit est fabriqué dans plusieurs pays à partir de matières premières, elles-mêmes originaires de plusieurs endroits. A cela s'ajoute la multiplication des accords commerciaux où deux pays ou bloc de pays s'attribuent mutuellement un traitement préférentiel sous forme de réduction ou d'annulation de droits de douanes pour leurs produits d'origine. Comme le relève Katell Guizou, chef du bureau Politique tarifaire et commerciale de la DGDDI : «Il existe plus de 500 accords commerciaux régionaux dans le monde. Un véritable "bol de spaghetti" dans lequel il est parfois difficile pour une entreprise de savoir précisément quelles sont les réglementations douanières qui les régissent et comment en profiter.» Rien qu'en Europe, une quarantaine d'accords ont été conclus par la Commission européenne. Et dans chacun d'eux, les règles d'origine diffèrent. Lubrizol, entreprise de Haute-Normandie spécialisée dans la fabrication d'additifs pour lubrifiants et pour le travail des métaux, en sait quelque chose. Utilisant des milliers de produits différents – soit 750 positions tarifaires – elle a recours à la réglementation de près de 30 accords de libre-échange dans ces activités commerciales. Afin d'exploiter au mieux les bénéfices offerts par ces accords, «les douanes nous soutiennent depuis deux ans pour la mise en place d'un progiciel dédié à la fonction douane de l'entreprise», témoigne Nicolas Buquet, son directeur fiscal Europe.

D'une manière générale, les dirigeants d'entreprise reconnaissent un véritable effort de la part des douaniers.

Les entreprises ont intérêt à créer un partenariat avec la douane. Rien qu'avec l'obtention du statut d'exportateur agréé, nous avons pu accroître nos exportations de 40% vers la Corée du Sud», témoigne Marina Gaudaud, responsable logistique export de Henri Selmer, entreprise spécialisée dans la fabrication de clarinettes et saxophones haut de gamme. «Important du petit-lait de Suisse, les droits de douane que nous devons acquitter sur la marchandise ne sont pas calculés sur sa valeur, mais sur le poids de la matière sèche concentrée. Le problème est que nous ne le connaissons pas lorsque la citerne arrive. Après discussion avec les douanes, nous avons trouvé une solution nous permettant de communiquer l'information nécessaire quelques jours plus tard», relate Véronique Bouillet, responsable douane d'Euroserum, leader mondial dans la fabrication de lactosérum déminéralisé pour la nutrition infantile.

Un comportement de cow-boy, parfois encore

Sur le terrain, aux dires des patrons de PME, le virage a été pris quelques années plus tôt lorsque l'administration s'est aperçue d'une perte des flux de dédouanement au profit d'autres centres en Europe. Sur le seul plan maritime, par exemple, Anvers et, surtout, Rotterdam ont pris l'avantage sur Le Havre. Côté aérien, certains regrettent le niveau des prix pratiqué à Roissy-Charles-de-Gaulle. Les grands transporteurs que sont DHL et FedEx n'y sont pas, par exemple. «La fusion d'Air France avec KLM a plutôt été bénéfique à l'aéroport d'Amsterdam en termes de fret aérien», observe Thierry Grumiaux, délégué international et douane de la Fédération nationale des transports routiers. « Dans les ministères, ils ont enfin compris que sans entreprises, il n'y aurait plus de douanes. Alors, autant faciliter leur activité et faire en sorte qu'elles ne partent pas ailleurs pour leurs opérations de dédouanement ou d'exportation», témoigne un dirigeant de PME.

Mais certains d'entre eux reprochent encore aux douaniers, seuls officiers avec un pouvoir de police 24 heures sur 24, un comportement de cowboy. «Les jeunes comme les anciens font parfois du zèle. Il serait avisé d'envoyer les diplômés de l'École des douanes sur le terrain. Les discours volontaristes du haut de la pyramide doivent redescendre jusqu'au bas de l'échelle», confie un autre patron.

Certes, mais les douaniers n'ont pas la partie facile, coincés entre l'affaiblissement de leurs moyens, l'explosion des échanges commerciaux et les trafics qui les accompagnent, la consigne de faciliter la vie des entreprises et la concurrence. Car cette compétition entre ports et aéroports européens a entraîné en une concurrence entre les administrations douanières elles-mêmes. «Les douaniers français appliquent la réglementation telle qu'elle doit l'être, parfois d'une manière trop rigide, alors que leurs homologues du nord de l'Europe sont plus permissifs. L'interprétation des textes douaniers crée une distorsion de concurrence qui est préjudiciable aux activités et à la compétitivité des entreprises française», regrette Thierry Grumiaux.

Une chose est sûre. Pour les syndicats, la facilitation des procédures douanières a un coût. Avec la baisse des effectifs, les produits entrants dans l'Union européenne seraient bien moins contrôlés. L'Europe deviendrait une véritable passerelle pour les produits de contrefaçon. «Faute de

moyens, les contrôles ont lieu de plus en plus souvent ex post, après le dédouanement, dans les entreprises, souligne un représentant syndical. Le risque est de constater trop tard que non seulement un produit dangereux est entré sur le territoire mais qu'il a déjà été consommé.» L'eurodéputée finlandaise Sirpa Pietikäinen, rapporteure de la commission du Parlement européen sur le marché unique et la protection des consommateurs, estime ainsi à 99,7% les produits entrant en Europe «qui ne sont vérifiés par aucune autorité»

Au-delà de ces problèmes structurels, les douanes ne redresseront pas à elles seules le commerce français. Elles ne sont qu'un des maillons de la chaîne. Pour l'heure, le commerce français est toujours déficitaire. Et le nombre d'entreprises exportatrices reste peu élevé. En 2012, la France en comptait 119.700, contre plus de 130.000 au début des années 2000. « Moins d'un millier d'entreprises françaises ont le statut d'opérateur économique agréé ; l'Allemagne en compte plus de 6.000 », observe Thierry Grumiaux.

Les Echos
LE QUOTIDIEN DE L'ÉCONOMIE

Le Parisien

Des moyens réduits à peau de chagrin

Valérie Hacot,

le 29 octobre 2013

Les douaniers ont le blues. « Chaque jour, la France compte un douanier de moins », résume Vincent Thomazo, le secrétaire général de l'Unsa-Douanes. Depuis l'ouverture

des frontières, en 1992, les effectifs ne cessent en effet de fondre comme neige au soleil : ils étaient près de 22000 il y a vingt ans, ils ne sont plus que 16700 aujourd'hui. « Et nous allons continuer sur un rythme de 350 à 500 suppressions de postes par an dans les cinq prochaines années. Nous ne serons plus que 14000 d'ici 2018 », explique Sébastien Gehan de la CGT-Douanes, et ce, alors même que trafics et contrebande ne cessent de progresser.

Pas assez de budget... pour faire le plein des véhicules

Ces coupes claires ont, selon les syndicats, des répercussions concrètes sur le terrain. « Nous ne sommes plus en mesure d'assurer certaines missions, comme la lutte contre le trafic d'animaux protégés. Et du fait de la suppression de nombreux postes de motards des douanes, nous ne pouvons plus contrôler correctement les marchandises sur des axes aussi sensibles que l'autoroute A 1 », détaille Sébastien Gehan.

Les mafias à la conquête de nos campagnes

Le Parisien

Ports bretons, hameaux normands... Ce sont les nouvelles bases arrière des réseaux mafieux qui veulent ainsi éviter les contrôles douaniers concentrés sur les grands axes.

Minuscule hameau, petit village tranquille, ville moyenne où tout le monde croit connaître son voisin : la France rurale serait-elle devenue le nouveau terrain de jeu des réseaux mafieux en tous genres ? C'est en tout cas ce que l'on entendait plusieurs affaires de trafics à grande échelle, récemment résolues par le Service national de douane judiciaire (SNDJ). « Il y a une vraie misère sociale

dans les campagnes, souligne Laurence Larhant, adjointe au chef du SNDJ. Du coup, les trafics s'y multiplient : cigarettes, médicaments, vêtements, chaussures... » Les organisations criminelles sont particulièrement inventives et « la contre-façon arrive parfois par colis postaux », une contrebande « de fourmis » capable d'écouler, sur le long terme, des volumes importants.

La plus emblématique a été jugée à la fin des mois d'août. Elle met en

scène un Ukrainien, Yvan Rihan, surnommé jusqu'à sa chute le Tsar de la cigarette (*lire ci-dessous*). A l'aide d'un réseau très structuré, s'appuyant sur de petites entreprises disséminées dans toute l'Europe, des tonnes de cigarettes de contrebande ont inondé pendant des années le Royaume-Uni.

■ Internet facilite les trafics

A côté de cette activité de transit, l'arrière-pays peut aussi servir de

tête de pont à divers trafics à vocation hexagonale (*lire encadré ci-dessous*). « Aujourd'hui, avec Internet, tout devient plus facile, commente cet enquêteur des douanes. Il suffit de commander des produits sur la Toile et de les récupérer au bureau de poste le plus proche. »

Problème : avec l'ouverture des frontières, les moyens affectés à la douane n'ont cessé de baisser. « Durant les vingt dernières années, nous avons perdu 25 % de nos

effectifs », constate délégué, Sébastien Gehan, secrétaire général de la CGT-Douanes. Et la situation n'est pas prête de s'inverser. La dernière réforme de l'Etat mise en œuvre par le gouvernement, la MAP (modernisation de l'action publique), prévoit, selon le syndicaliste, entre 350 et 500 suppressions de postes de douaniers chaque année jusqu'en 2018.

ELISABETH FLEURY ET MATTHIEU PELLOLI (AVEC VALÉRIE HACOT)

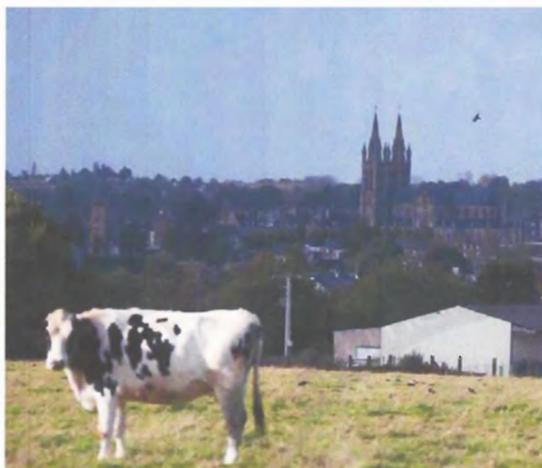
Petits bourgs et gros trafics

Plusieurs filières ont été démantelées en régions par le Service national de douane judiciaire (SNDJ) ces dernières années.

■ **Trafic napolitain de gros outillages dans le Sud-Ouest, en Provence et en Bretagne.** En juillet 2011, le SNDJ a mis fin aux activités d'un réseau originaire de Naples, spécialisé dans la vente d'outillages de mauvaise facture (groupes électrogènes, pompes à eau...). Des vendeurs étaient dépêchés depuis l'Italie, pour faire du démarchage à domicile. Dans le Sud-Ouest, en Provence et en Bretagne notamment. La durée du séjour de ces VRP dans chaque région ne dépassait pas deux mois, afin que les victimes n'aient pas le temps de s'apercevoir de la mauvaise qualité des appareils. Les enquêteurs du SNDJ ont saisi une cinquantaine de groupes électrogènes et 60 000 € en espèces.

■ **Contrefaçon chinoise de cartes mémoire dans le Finistère.** De 2005 à 2008, deux personnes d'origine chinoise, installées à Quimper, ont importé plus de 18 000 cartes mémoire contrefaites. Fabriquées en Chine, elles arrivaient par colis postaux et étaient revendues sur eBay à des clients situés dans toute la France, ainsi qu'en Italie. Les flux financiers liés à cette activité ont transité par quatorze comptes bancaires ouverts en France et le bénéfice est estimé à près de 120 000 € en deux ans.

■ **Des cigarettes expédiées de Chine vers la région Centre.** En 2011, le SNDJ met en évidence dans la région Centre l'existence d'une organisation chinoise de grande ampleur utilisant la même méthode du « colis postal ». Ces colis postaux pouvaient contenir entre quatre et six kilos de cigarettes sont expédiés depuis la Chine vers une centaine de bureaux de poste de la région. Ils sont récupérés par des Chinois en situation irrégulière et avec de faux passeports. Les enquêteurs du SNDJ ont établi qu'au moins une tonne de cigarettes avait ainsi été expédiée vers la France en une seule année. É.F. ET M. P.



Saint-Hilaire-du-Harcouët (Manche), hier. Fin février 2010, dans ce paisible village normand, les douaniers ont intercepté 7,5 t de cigarettes Superkings dans un camion d'une entreprise de transports locale. Une saisie décisive qui a accéléré le démantèlement d'un réseau européen de contrebande. (LP/Vincent-Michel)



La Bretagne, base du Tsar de la cigarette

Un réseau de contrebande de cigarettes avait notamment pris comme bases logistiques la banlieue parisienne, la Normandie et la Bretagne, avec comme objectif d'alimenter le Royaume-Uni. Surnommé par les douaniers le Tsar de la cigarette de contrebande, celui qui dirigeait ce réseau est un Ukrainien.

■ **La Bretagne, passerelle vers le Royaume-Uni.** L'histoire commence dans « un petit village de 500 habitants, à 30 minutes de Vannes (*Morbihan*) », explique l'inspectrice du Service national des douanes judiciaires (SNDJ). Là vit un couple d'agriculteurs et leurs trois jeunes enfants. Nina, 38 ans, est venue d'Ukraine il y a sept ans. Son époux, Louis, fait vivre une entreprise porcine. Nina a grandi dans la banlieue d'Oujgorod, une bourgade ukrainienne de 100 000 âmes, sur laquelle règne Yvan Rihan, un ex-lieutenant-colonel de police reconverti dans le trafic. Nina appelle Yvan « le seigneur d'Oujgorod ». Les douaniers, eux, l'ont baptisé le tsar de la cigarette de contrebande. Son trafic touche la France, l'Italie, l'Allemagne et la Hongrie avec, comme destination, la Grande-Bretagne. Il lui aurait rapporté, en dix ans, « plusieurs millions

d'euros », évalue une douanière. Proche du Royaume-Uni, dotée d'une bonne infrastructure routière et de petits ports discrets, la Bretagne intéresse Yvan, qui y fait transiter quatre à cinq camions par mois. Par téléphone, il presse Nina de l'aider en créant une entreprise de négoce.

■ **Deux camions de cigarettes interceptés en Normandie.** Les douaniers ne sont pas tombés sur la jeune Ukraine par hasard. Pierre Loukin, un ancien chômeur d'origine slave recruté par Yvan fin 2009, leur a dévoilé tout le trafic. Installé à Ris-Orangis (Essonne), ce « gérant de fait » est chargé de favoriser, via deux sociétés, le transport des marchandises vers le Royaume-Uni. Tarif : environ 4 000 € le camion. Loukin n'ignore rien du caractère frauduleux de son activité. Avec les douaniers, il se montre coopératif. Deux jours plus tôt, fin février 2010, agissant en flagrant délit dans une entreprise de transports normande, basée à Saint-Hilaire-du-Harcouët, des fonctionnaires de la direction des opérations douanières (DOD) ont intercepté 7,5 t de cigarettes Superkings dans un des camions, censés transporter des étagères de jardin. L'organisation du trafic est « en pha-

se de test », explique Loukin, qui annonce aux douaniers la venue prochaine d'Yvan en France. Une information judiciaire, confiée à la Juridiction interrégionale spécialisée (JIS) de Rennes, est ouverte.

■ **Le Tsar fait faux bond à Roissy.** Les douaniers installent une souveraine à Roissy. Ce n'est pas Yvan, mais son bras droit, Martin, un Slovaque connu des services de police, qui débarque. Flaire-t-il le piège ? Les douaniers perdent sa trace dans le parking souterrain avant de le retrouver, le lendemain, à la gare Montparnasse à Paris. La filature se poursuit jusqu'à Vannes, où Nina est venue l'attendre. L'Ukrainienne, qui héberge un temps son visiteur, est placée sur écoute. Les magistrats attendront un an avant d'ordonner, en décembre 2010, son interpellation. Yvan, probablement alerté, se garde de revenir en France.

■ **Un trafic à l'échelle européenne.** « Dès le départ, cette affaire sentait bon », se souvient la chef d'enquête. A l'aide d'Europol et de son fichier Smoke, les douaniers établissent les contours du réseau d'Yvan et résolvent deux affaires, jusqu'alors non élucidées. Allemagne, Roumanie, Hongrie, Slovaquie, République

tchèque, Bulgarie, Pologne, Grèce : dans ces pays, ils identifient une dizaine de cibles. Entreprises artisanales, modestes gérants, autoentrepreneurs, PME : chaque entité participe, à son échelle, au trafic.

■ **Le démantèlement.** Après Europol, c'est au tour d'Eurolust d'entrer dans la danse. Objectif : diffuser et faire exécuter les commissions rogatoires et les mandats d'arrêts internationaux lancés par les magistrats de Rennes. « Cela a nécessité un énorme travail d'explication et de communication », explique la chef d'enquête. Au final, la coopération a été exemplaire. « En juin 2011, le filet est en place. L'ensemble du réseau est démantelé et, après une ultime péripétie, Yvan lui-même est interpellé en Hongrie. Sa maison, une bâtisse de 300 m² couverte de marbre du sol au plafond, dotée de saunas et d'un ascenseur privé, sera perquisitionnée un an plus tard. Les informations livrées par son iPod et son iPad confirmeront l'ampleur du réseau. Jugé fin août à Rennes avec sept autres complices, le Tsar, déchu de la cigarette, qui persiste à nier, a pris la peine de prison maximale en France : dix ans.

É.F. ET M.P.

* Les prénoms ont été changés

29 octobre 2013



Afin de faire transiter leurs marchandises, les réseaux criminels délaissent les grands axes pour les campagnes, que les douaniers, confrontés à la baisse de leurs effectifs et leurs moyens, ont davantage de mal à contrôler. (LP/Jean-Baptiste Quentin.)

« L'arrière-pays est plus discret »

Laurence Larhant, adjointe au chef du service national de douane judiciaire

Selon cette spécialiste, les campagnes françaises sont de plus en plus utilisées par les réseaux criminels pour camoufler leurs trafics.

L'affaire du Tsar des cigarettes (lire page précédente) marque-t-elle un tournant dans l'histoire des mafias à travers l'Europe ?

LAURENCE LARHANT. Jusqu'à une période récente, la France était surtout un pays de transit pour les réseaux criminels, qui la traversaient sans s'y arrêter. Mais, dans l'affaire du Tsar des cigarettes, nous avons constaté qu'au lieu de filer droit vers l'Angleterre, la marchandise était déchargée-rechargée dans l'Hexagone, et plus précisément à la campagne. L'arrière-pays est utilisé dans une optique de camouflage : on y remplace un poids lourd immatriculé dans un pays d'Europe de l'Est par un camion breton

conduit par un chauffeur du cru. L'objectif est de passer inaperçu et la marchandise transite ensuite via un petit port, en prenant soin d'éviter le tunnel sous la Manche et ses dizaines de douaniers.

« Cette méthode du camouflage a été pensée et mise en place pour échapper aux contrôles »

A quoi tient cette évolution ?

Depuis quelques années, la crise économique a entraîné de vraies difficultés sociales dans les campagnes. Les gens ont moins d'argent, y compris pour les produits de la vie courante. Du coup, les trafics y prospèrent aussi : cigarettes, médicaments, vêtements, chaussures...

Jusqu'alors, en France, les organisations criminelles ciblaient les grandes villes...

Désormais, les réseaux structurés se tournent de plus en plus vers les petites villes et les campagnes, car l'arrière-pays est plus discret. Les gens y sont aussi plus isolés, donc plus vulnérables. Ces trafiquants se sentent également davantage à l'abri dans les petites agences bancaires rurales pour ouvrir les comptes qui serviront ensuite à rémunérer les intermédiaires.

Est-ce un phénomène courant en Europe ?

On peut au moins le présumer. Cette méthode du camouflage opérée à la campagne a été pensée et mise en place pour échapper aux contrôles. Les mafias s'adaptent et se copient aussi beaucoup les unes les autres.

Propos recueillis par
ÉLISABETH FLEURY ET MATTHIEU PELLOLI

Le Front de gauche contre les réductions d'effectifs des douanes

Les députés Front de gauche s'élèvent contre la "baisse des effectifs et des moyens" des services des douanes, un "contre-sens" selon eux au regard de la lutte contre la fraude fiscale, et soutiennent une mobilisation des agents le 21 novembre.

Alarmé par des services des douanes "au bord du gouffre", le Front de gauche a demandé au Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques (CEC) de l'Assemblée un rapport sur l'administration des douanes, a annoncé mercredi le député Gaby Charroux.

"De restructurations en révision générale des politiques publiques, de modifications des activités aux regroupements et démembrements de services, les services sont au bord de la rupture", a-t-il affirmé lors d'une conférence de presse aux côtés d'une intersyndicale des

douanes (CFDT, CFTC, CGT, USD-FO, Solidaires, Unsa).

Le budget de l'Etat pour 2014 prévoit un total de 2.500 nouvelles suppressions de postes au ministère de l'Economie et des Finances.

"Au moment où le gouvernement s'engage à lutter contre la fraude fiscale, où un projet de loi a été adopté en ce sens et alors que la loi de finances 2014 prévoit un objectif de récupération de 2 milliards d'euros de fraude fiscale, baisser les moyens des services des douanes, après des années de pénurie budgétaire, est un contresens politique majeur", estime le député des Bouches-du-Rhône.

La fraude fiscale est évaluée entre 60 et 80 milliards d'euros annuels.

L'intersyndicale appelle à une "journée d'action" le 21 novembre prochain à Paris, qui aidera à "faire connaître les missions des douanes: protection du consommateur, des intérêts économiques, de l'environnement".

"Nous demandons un moratoire

sur les suppressions d'emplois et de structures", a expliqué Pascal Hoffmann (CGT). D'après l'intersyndicale, qui a tenu en septembre des "états généraux", les services ont perdu en quatre ans 1.700 agents et un projet stratégique prévoit de ramener les effectifs, de 16.500 personnes aujourd'hui, à moins de 14.000 en 2020.

La douane, administration fiscale, perçoit chaque année environ 13% des recettes de l'Etat (taxe sur les produits énergétiques, TVA à l'exportation...). Elle a des missions de lutte contre la fraude et de protection de la sécurité et de la santé publiques.

Le Point

30 octobre 2013

La lutte continue...

CONFÉRENCE DE PRESSE ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA DOUANE

ASSEMBLEE NATIONALE

MERCREDI 30 OCTOBRE 2013

***Introduction de Gaby CHARROUX,
Député des Bouches du Rhône,
Groupe G.D.R.***

En présences des syndicats : CFDT, CFTC, CGT, USD-FO, SOLIDAIRES et UNSA

Mesdames messieurs les représentants de la presse,
Mesdames et Messieurs les représentants des syndicats de la douane,

Je vous remercie de participer à cette conférence de presse qui concerne un sujet majeur pour notre pays : la douane.

Au mois de septembre, le mercredi 18 plus précisément, ont eu lieu à Paris, au palais d'IANA, dans les locaux du Conseil Économique, Social et Environnemental, les états généraux de la douane.

Les organisations syndicales qui m'entourent vont vous en faire le compte rendu.

Pour avoir participé à une partie des travaux, Permettez-mois de dire, en préalable, que le constat qui a été tiré est un constat alarmant : les services des douanes de notre pays, de restructurations en révision générale des politiques publiques, de modifications des activités aux regroupements et démembrements de services et aux baisses d'effectifs et des moyens, les services de douanes et des finances publiques est au bord de la rupture.

Qu'il s'agisse du contrôle de la régularité et de la loyauté des échanges commerciaux, de la protection et de la sécurité des consommateurs, du recouvrement des recettes fiscales communautaires ou nationales, de la lutte contre la fraude et les trafics illicites, de l'environnement... l'administration des douanes est au bord du gouffre.

Madame Marylise Lebranchu, ministre de la réforme de l'état, de la décentralisation et de la fonction publique déclarait d'ailleurs, il y a quelques mois : "nous sommes arrivés à l'os".



Ce constat ne va pas s'arranger puisque le budget 2014, que le gouvernement à une nouvelle fois placé sous le signe de la rigueur avec une économie budgétaire sans précédent de 15 milliards d'euros, prévoit encore plus de 2 000 suppressions de postes au ministère de l'économie et des finances.

Au moment où le gouvernement s'engage à lutter contre la fraude fiscale, ou un projet de loi a été adopté en ce sens et que la loi de finances 2014 prévoit un objectif de récupération de 2 milliards d'euros de fraude fiscale (ce qui soit dit entre nous sur 80 milliards d'euros n'est pas un objectif des plus ambitieux) à ce moment donc, baisser les moyens des services des douanes, après des années de pénurie budgétaire, est un contresens politique majeur.

Cette réalité nationale est corroboré par ce que je vis dans mon département et ma circonscription: les effets de plan stratégique 2014 entraînent des prévisions de regroupement de service avec pour effet, bien sûr de réduction d'effectif dans une zone comme celle du golfe de Fos où transitent chaque jour, des milliers de conteneurs, de camions, de marchandises. Où nos douaniers peuvent être appelés en permanence à la surveillance d'une zone littorale de plus 150 kilomètres. Les mêmes restructurations sont prévues à Marseille où, vous le savez bien, la question des trafics en tous genres est au cœur des conflits et des drames que vit cette ville.

Face à ce constat alarmant et l'importance stratégique du maintien d'un service public douanier de qualité, avec les députés Front de gauche, j'ai demandé au Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques de l'assemblée nationale un rapport sur l'administration des douanes.

Celui-ci doit permettre d'évaluer l'état de l'administration des douanes, ses moyens et ses objectifs. Il sera un outil pour les parlementaires et pour l'ensemble des acteurs afin de rendre à la douane et aux douaniers les moyens absolument nécessaires à leur mission essentielle.

La conférence de presse qui s'est tenue ce jour le 30 octobre dans l'enceinte de l'assemblée nationale dans le but d'exposer les travaux de synthèse des États généraux de la Douane.

Compte-rendu de la conférence de presse...

Cette rencontre avec la presse, organisée par le Groupe parlementaire GDR, constitue une étape supplémentaire et nécessaire dans le déroulé de notre projet des États généraux de la douane. Le Figaro, l'Élu d'aujourd'hui, France Culture, Lamy, le MOCI, l'Humanité, Reuters et l'AFP ont répondu présent à l'invitation. Un exemplaire dématérialisé a été adressé par le groupe parlementaire aux organes de presse absents.

Gaby CHARROU, Député de la 13ème circonscription des Bouches-du-Rhône, a entamé la conférence en précisant les enjeux considérables du maintien des missions, des structures et de l'emploi en douane au point de conclure par l'annonce d'une saisie d'un Comité d'évaluation et de Contrôle pour un rapport sur l'administration des douanes. Vous trouverez en pièce jointe l'intégralité de l'expression de Gaby Charrou.

La synthèse des États généraux constituera une pièce maîtresse pour la constitution de ce rapport.

L'intersyndicale a lu le dossier de presse (voir ci-joint) relatif à la synthèse des États généraux et répondu à diverses questions des journalistes sur la dégradation de l'emploi, l'impact sur les missions, la mission fiscale et la problématique de l'évasion fiscale et au final nos revendications.

Nous avons rappelé les conclusions des États généraux et l'utilité économique, sociale et environnementale de l'administration des douanes. Nous avons affirmé que la réalisation des missions douanes passait inévitablement par un moratoire sur les suppressions d'emploi et de structure au sein de notre direction.

Le blues des douaniers déclenche une enquête parlementaire

31 octobre 2013

Les douaniers ont le blues, et ils le font savoir. C'est à une très inhabituelle conférence de presse qu'ont été conviées, hier, dans une salle de l'assemblée nationale, les rédactions parisiennes, dont celle du Moci. Les hôtes : le député (Front de gauche) des Bouches du Rhône Gaby Charroux et les représentants d'une intersyndicale des agents des douanes allant du SNAD-CGT aux cadres du SNCD-FO en passant par la CFDT, la CFTC, Solidaire et l'UNSA, et dont le porte parole est Pascal Hoffmann, secrétaire permanent du SNAD-CGT.

Alors que la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) est en plein chantier d'élaboration de son projet stratégique à horizon 2018, tous étaient là pour faire part de leur inquiétude face aux conséquences des baisses d'effectifs et de budget que subit selon eux cette administration régaliennne dans le cadre des réformes des politiques publiques engagées sous le précédent quinquennat (RGPP) et poursuivies sous l'actuel. Le député Gaby Charroux, qui est issu

lemoci
Le moniteur du commerce international

d'une circonscription portuaire (complexe de Fos/Lavera), a annoncé que son groupe parlementaire avait demandé au Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques de l'Assemblée nationale un rapport sur la situation des douanes.

"Le projet de loi de finance pour 2014 prévoit la suppression de 2 200 postes au ministère de l'Économie et des finances alors qu'il fixe comme objectif de récupérer 2 milliards de fraude fiscale", a-t-il pointé, jugeant incohérente cette politique. "Je fonde beaucoup d'espoir sur ce rapport", a indiqué le député, évoquant les auditions qu'il nécessiterait, même s'il a reconnu qu'il arriverait trop tard - le rapport ne devrait pas sortir avant six mois- pour peser sur le débat en cours autour du PLF 2014.

Les syndicalistes, eux, réclament un coup d'arrêt aux baisses d'effectifs et de moyens et assurent que leur démarche ne s'inscrit pas dans la défense d'intérêts catégoriels, mais plutôt dans la défense d'un "service public".

A l'heure où l'Europe s'ouvre à tout va aux accords de libre échange, leurs moyens d'actions ne cessent de baisser : seuls 3 conteneurs sur 1000 entrant dans l'Union européenne sont contrôlés, "encore faut il savoir s'il s'agit de contrôles documentaires ou physiques". Parallèlement, la fraude à la TVA prospère, notamment grâce à l'absence d'harmonisation de la fiscalité et des pratiques douanières dans l'UE.

En 5 ans, selon l'intersyndicale, la douane française a perdu près de 10 % de ses effectifs pour atteindre 16 500 agents, les directions régionales en France métropolitaine ayant été les plus touchées. "Il est important qu'il y ait un coup d'arrêt, car nous sommes engagés dans un projet stratégique", a notamment expliqué Jacques Deffieux, président du SNCD-FO. Et de s'inquiéter aussi pour l'avenir des pôles d'actions économiques censés épauler les entreprises françaises, qui feront l'objet de regroupements interrégionaux pour atteindre 13 (au lieu de 42) à l'issue du projet stratégique. "Même l'action économique de la Douane risque de voir ses moyens et ses capacités baisser".

Cette intersyndicale a été à l'origine de

l'organisation d'états généraux de la Douane le 18 septembre dernier, au palais d'Iéna, associant des acteurs venus d'horizons divers, dont des entreprises, comme Bic particulièrement touché par la contrefaçon. Les comptes rendus sont disponibles sur un site internet dédié *.

La conférence de presse d'hier et l'annonce d'une enquête parlementaire était une nouvelle étape de cette mobilisation qui sera suivie, le 21 novembre, d'une journée de sensibilisation tournée vers le grand public. Des contacts seraient en cours avec des agents des douanes d'autres États membres, notamment la Belgique, dans le but de porter aussi le débat à Bruxelles et Strasbourg.

Christine Gilguy

*<http://etatsgenerauxdeladouane.fr>

Publication des comptes rendus des « États Généraux de la Douane »

écrit par © Filactu
31 octobre 2013.

Organisés par l'intersyndicale douanière*, le 18 septembre dernier, dans les locaux du Conseil économique, social et environnemental, les « États Généraux de la Douane » ont donné lieu à de vifs débats, autour d'inquiétants diagnostics et d'une contradiction majeure entre « l'affaiblissement programmé des moyens » et le constat unanime qu'il faudrait, au contraire, renforcer les contrôles et la lutte contre la fraude pour préserver la démocra-

tie.

En introduction, à l'annonce de la publication du compte rendu de cette journée, Gaby CHARROUX, député des Bouches du Rhône, groupe GDR, a notamment déclaré, « Permettez-moi de dire, que le constat qui a été tiré est un constat alarmant : les services de douanes et des finances publiques sont au bord de la rupture.

Qu'il s'agisse du contrôle de la régularité et de la loyauté des échanges commerciaux, de la protection et de la sécurité des consommateurs, du recouvrement des recettes fiscales communautaires

ou nationales, de la lutte contre la fraude et les trafics illicites, de l'environnement... l'administration des douanes est au bord du gouffre.

Ce constat ne va pas s'arranger puisque le budget 2014, que le gouvernement à une nouvelle fois placé sous le signe de la rigueur avec une économie budgétaire sans précédent de 15 milliards d'euros, prévoit encore plus de 2 000 suppressions de postes au ministère de l'économie et des finances.

contrefaçon
> PRÉVENTION > STRATÉGIES > RÉSULTATS
riposte

Cette réalité nationale est corroborée parce que je vis dans mon département et ma circonscription: les effets de plan stratégique 2014 entraînent des prévisions de regroupement de service avec pour effet, bien sûr, de réduction d'effectif dans une zone comme celle du golfe de Fos où transitent chaque jour, des milliers de conteneurs, de camions, de marchandises. Où nos douaniers peuvent être appelés en permanence à la surveillance d'une zone littorale de plus 150 kilomètres. Les mêmes restructurations sont prévues à Marseille où, vous le savez bien, la question des trafics en tous genres est au cœur des conflits et des drames que vit cette ville. »

Face à ce constat alarmant et l'importance stratégique du maintien d'un service public douanier de qualité, les députés Front de gauche demandent au Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques de l'assemblée nationale un rapport sur l'administration des douanes.

CFDT, CFTC, CGT, USD-FO, SOLIDAIRES et UNSA

«Les conteneurs s'apparentent de plus en plus à des valises diplomatiques»

Rappel des objectifs de ces États généraux de la Douane

Face au contexte de crise traversé par la DGDDI (Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects), perte de sens du métier et de repères des douaniers, les organisations syndicales ont décidé de réagir et d'organiser une assemblée exceptionnelle ouverte au plus grand nombre. Les douanes ont-elles encore une utilité, un rôle

à jouer dans un monde globalisé et fondé sur des principes du libre-échange ? L'État semble avoir tranché en réduisant toujours un peu plus les effectifs et le budget de l'administration douanière alors même que la circulation des marchandises explose. Sur le terrain, les douaniers peinent à assurer leurs missions et ils ont décidé d'en faire connaître les conséquences d'une ampleur que peu soupçonnent.

Pour débattre de quoi ?

Des effets conjoints et cumulatifs du phénoménal flux croissant de marchandises qui traverse en tous sens la planète et des États qui s'y abandonnent en restreignant les contrôles. Si bien que « les conteneurs s'apparentent de plus en plus à des valises diplomatiques », déplore une intervenante. Seulement 1 produit sur 10.000 entrant en Europe est contrôlé ! Cette rotation à grande vitesse à laquelle peuvent de moins en moins faire face des douaniers en sous-effectif, favorise les trafics, les fraudes où la finance et la criminalité se mélangent. « Sans les douanes, le monde serait une aire de jeu pour le crime organisé », constate un débattre. On n'en est pas encore totalement là mais le trafic d'espèces protégées, celui des déchets, celui de la contrefaçon prospèrent sur un laxisme de fait orchestré par des États qui affaiblissent, pour diverses raisons, leurs services publics.

Un constat unanime

« Les contrôles sont un préalable indispensable à une consommation à risque limité », prévient un intervenant. On a tous en mémoire le récent chevalgate mais la fraude et la contrefaçon concernent aussi bien l'alimentaire que l'industriel, comme le briquet potentiellement

explosif aux matériaux utilisés par le bâtiment en passant par les médicaments aux effets incertains. Ces contrôles sont également indispensables aux entreprises. Ils les défendent des concurrences déloyales qui, fondées sur les moindres coûts, tirent les normes vers le bas. « Si des entreprises et des syndicats rapportent la même réalité, c'est bien qu'il se passe quelque chose », souligne un représentant du secteur privé tandis qu'un autre insiste sur « la priorité nationale » que devrait être le renforcement des « réseaux de proximité que représentent les douanes ».

Le choix de la fraude ou de la démocratie

La lutte contre la fraude relève de la défense du consommateur, des entreprises, mais aussi de celle du citoyen. L'évasion fiscale se monterait en France à 600 milliards. Sans compter la fraude fiscale, à la TVA, etc. « Les Douanes, affirme un magistrat, en seraient le meilleur et le plus performant instrument de lutte. »

Comment justifier alors son affaiblissement programmé ? Comment justifier auprès des citoyens le fait de ne pas se donner tous les moyens de combattre la fraude et préférer augmenter les prélèvements ou multiplier les mesures austéritaires ? Les services publics sont un peu comme les organes d'un corps. En bonne santé, on les oublie. Mais déficients, ils se rappellent cruellement à notre souvenir. Les États Généraux de la Douane ont établi, comme vous le lirez, un inquiétant diagnostic. Mais précisément, « tout l'enjeu est là : faire prendre conscience de la situation », a résumé un syndicaliste européen. Relayer le contenu de ces États Généraux, en débattre,

Des douaniers de plus en plus « borderline »

31 octobre 2013

Le Front de gauche et l'intersyndicale de la douane dénoncent le manque d'effectifs. À l'heure où le gouvernement demande leur mobilisation contre la fraude fiscale.

Les états généraux de la douane qui se sont tenus le 18 septembre dernier ont été l'occasion de mettre à plat la réalité qui affecte les quelque 16500 agents de ce secteur. En effet, depuis 2007, la mise en place de la RGPP (révision générale des politiques publiques) sous la présidence Sarkozy, poursuivie avec la MAP (modernisation de l'action publique) depuis le changement de majorité, a lourdement contribué à la fragilisation de la douane: suppression de certaines structures, diminution de services et de moyens humains, couplé d'une augmentation des missions. Avec pour conséquence des objectifs de plus en plus difficiles à atteindre, que ce soit la protection des consommateurs, le recouvrement des recettes fiscales (nationales ou communautaires), ou bien sûr la lutte contre la fraude fiscale. C'est partant de ce constat que le Front de gauche, par le truchement de son député Gaby Charroux, a décidé de monter au créneau. "Nous sommes arrivés à l'os", s'est insurgé hier le député communiste lors d'une conférence de presse organisée à l'Assemblée nationale en collaboration avec l'intersyndicale (CGT, CFDT, USD-FO) de la douane. "le budget 2014 prévoit encore la suppression plus de 300 postes de douaniers alors



même que le gouvernement fait de sa priorité la lutte contre la fraude fiscale... c'est pourquoi avec les députés du Front de gauche nous demandons au comité d'évaluation de l'Assemblée nationale un rapport sur l'administration des douanes". Une action que Pascal Hoffmann, du Syndicat national des agents de douanes, soutient, demandant même un moratoire sur la suppression des postes et des structures de la douane. Il faut dire que les chiffres parlent d'eux-mêmes, comme le rappelle Jacques Deffieux de l'USD-FO "la douane a perdu 1729 postes en cinq ans, c'est-à-dire 10% de ses effectifs, explique ce représentant syndical de l'encadrement des douanes, nous ne sommes plus que 16500 contre 22500 il n'y a pas si longtemps"

Les prévisions d'ici à 2020 prévoient même un rabaissement des effectifs à 14000 agents douaniers. Une situation intenable qui pousse cette profession d'habitude plutôt discrète à faire entendre sa voix. «Le 21 novembre prochain, au nom de l'intersyndicale, nous appelons à une manifestation pour dénoncer l'état de notre profession, reprend Pascal Hoffmann. L'occasion de faire connaître au grand public dans une sorte de village douanier ce qu'est notre mission de service public.» Au grand public et aussi peut-être aux membres du gouvernement qui à force de n'avoir que le coût du travail comme unique paradigme en oublient la réalité du terrain. «Souvent les rapports rendus publics annoncent qu'environ un

contrôle sur deux est effectué en France, ce chiffre est complètement faux! explique Jacques Deffieux de l'USD-FO. Une députée européenne finlandaise l'a même rappelé dernièrement en rappelant que seuls trois contrôles sur mille étaient aujourd'hui effectués en moyenne en Europe !» L'Europe qui depuis l'ouverture des frontières a considérablement changé la donne dans la profession. Contrairement à l'idée reçue, la fin des barrières douanières au sein de l'Union européenne n'a pas fait baisser le chiffre d'un trafic de marchandises qui au contraire ne cesse d'augmenter. «Plusieurs raisons à cela, rappelle Andy Van Paris, délégué syndical de la douane à la CFDT : tout d'abord l'arrivée des nouvelles technologies; par exemple les commandes personnelles sur Internet ont fait exploser les importations...» Aussi le nombre de containers arrivant dans les ports français est-il passé de 3,5 millions à 6 millions d'unités tandis que dans le même temps les douanes perdaient près de 3000 agents. Malgré cela, les douaniers, qui ne représentent que 0,03% des agents de la fonction publique, restent une des administrations les plus rentables pour l'État : en 2012, les recettes fiscales nettes de la douane ont atteint 68 milliards d'euros sur un total d'environ 300 milliards.

Stéphane Aubouard



Port-La Nouvelle Maintien des Douanes : "Il s'agit d'une vic- toire collective"

Le 24 janvier 2013, ils avaient fait irruption à la direction interrégionale, à Montpellier, et interrompu le comité technique paritaire.

Soutiens politiques, économiques, actions médiatiques : la stratégie de l'intersyndicale a fonctionné. Après un an de lutte, elle a obtenu gain de cause auprès du gouvernement.

Un savoir-faire. Le 16 janvier dernier, l'intersyndicale des Douanes (Solidaires, CGT, CFDT, FO, Unsa) l'indiquait dans nos colonnes : "Sans le triptyque, mobilisation, soutien politique, médiatisation, on n'y arrivera pas". Presque dix mois plus tard, elle a atteint son objectif. Le bureau des Douanes (cinq

agents) est officiellement maintenu à Port-La Nouvelle (Lire notre édition d'hier). "Nous en sommes évidemment très heureux", confie Eric Erre (Solidaires). Imaginait-il une telle issue ? "Disons que nous nous sommes donné les moyens d'arriver à nos fins". Effectivement. Pour ce faire, les syndicats ont mis en pratique le principe décrit, dans nos pages, en début d'année. Dès l'annonce, à l'automne 2012, de la décision de la direction interrégionale des Douanes de supprimer 23 postes - sur 560 - en Languedoc-Roussillon et de fermer le bureau de Port-La Nouvelle, l'intersyndicale

a contacté les élus audois, les acteurs économiques et fait pression médiatiquement sur

la hiérarchie. La députée Marie-Hélène Fabre et le sénateur Courteau se sont positionnés très tôt en faveur du maintien des Douanes, multipliant les entretiens dans le bureau du ministre délégué au Budget, Bernard Cazeneuve, et les interventions à l'Assemblée nationale et au Palais du Luxembourg. Le Grand Narbonne a également ap-

L'INDÉPENDANT

de tracts, sensibilisation de la population) et neuf jours plus tard, le 24 janvier, en débarquant masqué au sein de la direction interrégionale, interrompant, par là même, un comité technique paritaire. Suite à ces actions, au déferlement de soutien des politiques, des acteurs économiques, l'Etat avait reculé, repoussant sa décision à la fin de

l'année 2013... Mission accomplie donc. L'argumentaire développé pour lutter contre la disparition du service public a porté. "C'est une aberration. D'un côté, on nous présente un plan de développement de l'infrastructure portuaire pharaonique, de l'autre, on supprime un service public majeur à La Nou-



puyé le mouvement. Le 25 janvier 2013, c'est le président de la Région, Christian Bourquin, dans le cadre du débat sur l'extension de la zone portuaire, qui avait littéralement renvoyé la direction interrégionale dans ses cordes en évoquant "des économies de bouts de chandelle calculées sur le coin d'un bureau".

Deux manifestations

Quant aux douaniers, eux-mêmes, ils ont réalisé deux coups de force au cours de cette période de négociations : le 15 janvier 2013 en manifestant leur mécontentement à l'entrée de La Nouvelle (distribution

nelle !", n'ont cessé de répéter les douaniers et leurs soutiens. "La Douane, c'est avant tout une administration fiscale, mais c'est aussi un outil de protection de nos concitoyens contre les flux commerciaux illicites... En diminuant les implantations et les effectifs déjà insuffisants, la douane ne pourra assurer toutes ses missions !". Aujourd'hui, l'Etat semble en être convaincu. Le plan décidé par l'Etat prévoyait initialement, dans le cadre d'un 'programme de modernisation', la suppression, au niveau national de 370 emplois, sur 16 500.

Les douaniers ont beaucoup à déclarer

Dimanche 3 Novembre
2013

Jean-Luc Bertet



Ça ressemble à une histoire belge. Les syndicalistes du service des douanes du Royaume de Belgique ont été tentés, par dépit, d'afficher l'« Avis aux fraudeurs » suivant : « une circulaire limite le nombre de contrôles en dehors des heures de bureau. Vous avez le champ libre environ 58 nuits sur 60. Faites votre choix ! » Pour des raisons budgétaires, l'administration des douanes belges a en effet réellement décidé de réduire le nombre de contrôles à deux nuits par période bimensuelle. L'anecdote a fait rire, mais jaune, l'assemblée devant laquelle elle était rapportée, car elle ne relève pas d'une situation ubuesque exceptionnelle, plutôt d'une idéologie partagée. Dans la salle du Conseil économique, social et environnemental, 300 douaniers français se sont réunis le 18 septembre dernier pour des Etats-Généraux de la Douane, à l'appel d'une intersyndicale comptant toutes les organisations du secteur afin de répondre aux alarmes suscitées par l'état d'une administration « au bord du gouffre ». L'image n'a rien d'exagéré si l'on

rappelle qu'en moins de dix ans, les effectifs douaniers ont fondu de près de 4 000 unités pour ne plus compter qu'un peu plus de 16 000 agents aujourd'hui.

Durant cette période, le nombre de conteneurs transitant par les ports hexagonaux a augmenté lui de près de 50%. Une équation qui ne peut que remettre en cause les missions confiées aux douaniers et affecter aussi bien le consommateur que le citoyen.

Selon un sondage, les Français pensent que la moitié des produits entrant en Europe sont contrôlés. Leur confiance est largement exagérée : seulement 1 produit sur 10 000 subit un contrôle. Dans le port des Pays-Bas de Rotterdam, principale porte d'entrée européenne, la vérification de 900 000 conteneurs par an est confiée à... une personne et demie. Ce qui fait dire à une intervenante des Etats-Généraux de la Douane que « les conteneurs s'apparentent de plus en plus à des valises diplomatiques ». Pendant que l'on fait résonner la présence de quelques milliers de Roms sur le territoire national comme une terrible menace, tandis que les naufrages d'épaves auxquelles s'accrochent quelques survivants dans les eaux de Lampedusa passent pour les prémices d'une invasion, des millions de conteneurs franchissent allègrement les frontières avec leurs contenus licites ou illicites. Lorsqu'ils font état de trafics, les médias font surtout référence à celui des stupéfiants ou à celui de la contrefaçon des produits de luxe oubliant d'autres trafics moins télégraphiques comme celui des déchets par exemple, mais d'un excellent rapport : 10% des conteneurs qui partent du Havre contiendraient



des déchets interdits à l'exportation en destination des pays africains ou asiatiques qui n'ont pas les moyens de les traiter.

Le trafic de drogues est bien sûr une réalité : il pèse 350 milliards de dollars par an, à peine plus de la moitié de celui de la contrefaçon dans laquelle le luxe ne compte seulement que pour 8%. Car la plus grande partie de cette contrefaçon concerne des produits usuels, du petit matériel électrique, des médicaments... et brasse un chiffre d'affaires de 600 milliards de dollars. Pour le consommateur, les risques d'accident sont réels, brûlures ou blessures, intoxication, au minimum tromperie sur la marchandise comme le récent scandale du « chevalgate » l'a montré. « Les contrôles sont un préalable indispensable à une consommation à risque limité », résume un inspecteur des douanes. A condition bien sûr de s'en donner les moyens, y compris légaux.



Le trafic de drogues est bien sûr une réalité : il pèse 350 milliards de dollars par an, à peine plus de la moitié de celui de la contrefaçon dans laquelle le luxe ne compte seulement que pour 8%. Car la plus grande partie de cette contrefaçon concerne des produits usuels, du petit matériel électrique, des médicaments... et brasse un chiffre d'affaires de 600 milliards de dollars. Pour le consommateur, les risques d'accident sont réels, brûlures ou blessures, intoxication, au minimum tromperie sur la marchandise comme le récent scandale du « chevalgate » l'a montré. « Les contrôles sont un préalable indispensable à une consommation à risque limité », résume un inspecteur des douanes. A condition bien sûr de s'en donner les moyens, y compris légaux. Le trafic d'espèces protégées est le 4e trafic le plus lucratif (20 milliards d'euros par an). Il a surtout l'avantage de présenter des risques limités. La corne de rhinocéros qui pour certains Asiatiques a la réputation d'un super Viagra vaut plus cher au kilo que l'or ou la cocaïne. Ainsi deux trafiquants en possession de 8 cornes d'une valeur de 500 000 euros ont été condamnés à une amende de... 500 euros. Comme l'explique un douanier spécialisé, « le trafic d'espèces protégées devient la composante d'un commerce triangulaire international avec les drogues et la contrefaçon ».

Ainsi, il n'y a pas de petits trafics, mais un ensemble de trafics où les mafias, les cartels investissent l'ensemble de la circulation des marchandises pour profiter des avantages que procure une mondialisation soumise au libre-échange et à la diminution des contrôles tout en se livrant à des noces plus ou moins clandestines avec la fi-



nance. « Sans les douanes, le monde serait une aire de jeu pour le crime organisé », commente un criminologue. Les trafics affectent autant les pays destinataires que les pays d'origine. Ils ne concernent pas seulement les consommateurs des premiers, mais aussi leurs entreprises qui vont pâtir d'une concurrence déloyale avec la contrefaçon qui tire toutes les normes techniques vers le bas et met en péril leur viabilité. Ce qui a fait tenir à des représentants du secteur privé présent à ces Etats-Généraux de la Douane le même discours que les syndicalistes. Il faut « faire une priorité nationale » du renforcement des « réseaux de proximité que représentent les douanes » dit l'un d'eux. Sans compter les effets de ces trafics qui ravagent les pays d'origine par la pratique des normes sociales les plus basses, le travail des enfants...

La nécessité des missions de contrôle et de régulation de la douane n'est guère discutable. Elle a aussi un rôle à jouer dans la lutte contre la fraude ou l'évasion fiscale. La fraude à la TVA se monterait à 32 milliards d'euros par an, le tiers de

la fraude générale aux finances publiques qui atteindrait les 100 milliards. Selon un juge d'instruction, la douane serait « l'instrument le mieux placé et le plus performant » pour s'opposer efficacement à ce hold-up permanent qui au total est donc supérieur aux 88 milliards du déficit de l'Etat, agités en chiffon rouge à la

fois pour justifier la politique austéraitre et la hausse des taxes et impôts.

Alors quelles sont les raisons de l'assèchement programmé du service des douanes ? Comme tout service public, il a subi la sarkozyenne RGPP et aujourd'hui, sa version hollandaise, la MAP (modernisation de l'action publique) dont l'objectif avoué est la baisse des dépenses publiques au nom de « l'amélioration des politiques publiques ». Mais que vont coûter aux Français en termes de santé publique, d'emplois, d'abaissements des normes sociales, économiques, l'abandon des contrôles douaniers, l'affaiblissement de ses moyens de collecte des contributions indirectes ?



Les syndicalistes douaniers, outre la tenue des Etats-Généraux dont ils ont remis les réflexions à l'Assemblée nationale avant de le faire bientôt au sénat et au parlement européen, sont déterminés à le faire savoir. Ils vont même dresser des chapiteaux le 21 novembre dans la rue pour inviter les passants à s'y rendre afin de s'informer et débattre et par là réfléchir en dernière analyse à la société que nous voulons. Livrée à l'avidité néo-libérale comme le promettent les négociations confidentielles engagées le 8 juillet dernier autour du Pacte transatlantique Europe-USA ou centrée sur l'humain d'abord ?



Le rôle des douanes dans le commerce en ligne : une fraude fiscale importante et ignorée ?

4 Novembre 2013

Les sénateurs Albéric de Montgolfier et Philippe Dallier se sont intéressés à la vente en ligne de biens matériels (livres, vêtements, appareils numériques etc.). Celle-ci est souvent considérée comme plus « robuste » face à l'évasion fiscale que la vente de biens immatériels (films, musique etc.).

Or il n'en est rien : le secteur, en pleine expansion, est en réalité l'objet de fraudes fiscales massives, qui concernent presque tous les impôts – TVA, droits de douane, impôt sur les sociétés, impôt sur le revenu etc. Faute d'instruments juridiques et de priorité politique, ce gisement fiscal demeure inexploité.

Les sénateurs se sont intéressés au rôle de l'administration des douanes, qui est chargée du contrôle et de la collecte des taxes sur les envois en provenance de l'étranger, mais aussi à celui de l'administration fiscale, qui fait face aux mêmes difficultés en France et en Europe.

Une fois le constat dressé, des propositions seront formulées afin de faire évoluer la situation.

le mardi 5 novembre 2013 à 10 heures 30
Salle 67
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard 75006 Paris



L'e-commerce : un défi pour les douanes...

8 novembre 2013

Les sénateurs Albéric de Montgolfier et Philippe Dallier (tous deux UMP) ont déposé à la fin du mois dernier un rapport à l'attention des membres de la chambre haute sur la question de la "fraude fiscale importante et ignorée" engendrée par la croissance du commerce en ligne.

Le rapport complet, extrêmement dense, prend évidemment acte de l'explosion du commerce en ligne, qui a "bouleversé les conditions dans lesquelles l'administration des douanes exerce ses missions". Les sénateurs s'intéressent aux "flux issus du commerce en ligne, dès lors que ceux-ci proviennent de pays extérieurs à l'Union européenne", et dressent un constat mitigé.

Régime purement déclaratif

D'un côté, la mission des douanes liée à la lutte contre les trafics est certes rendue plus difficile par le commerce en ligne. L'e-commerce aurait des spécificités facilitant la fraude : "anonymat, sentiment d'impunité, transformation permanente des sites (...), et bien sûr extrême morcellement des envois".

Mais "ces limites n'empêchent pas (...) de bons résultats en matière de lutte contre les trafics", jugent-ils. Les contrôles aux aéroports donnent satisfaction aux sénateurs, qui note en outre l'action menée depuis 2009 par le nouveau service spécialisé dans la lutte contre la cyberdélinquance.

Malgré des moyens humains "limités" et des difficultés à contrôler un nombre suffisant d'envois "très éclatés car individuels", la lutte contre les trafics par la douane obtiendrait donc "de très bons résultats au regard des moyens disponibles".

Plus inquiétante est la situation des douanes dans sa deuxième mission, qui est la collecte des droits et taxes à l'importation. Celle-ci "ne fait presque l'objet d'aucune attention dans ce domaine", jugent les parlementaires. Le morcelle-

ment des envois est là aussi en cause, mais ce n'est pas l'unique raison.

Ainsi, les défis sont nombreux. Trop nombreux, visiblement. "Les taxes ne sont pas collectées si la valeur déclarée de la marchandise est inférieure à certains seuils", par exemple. Or le calcul des droits et taxes à l'importation "repose sur un régime purement déclaratif".

Idem côté Direction générale des finances publiques, en charge de la collecte de la TVA, qui fait face à l'impossibilité de connaître "les non-déclarations de TVA ou le nombre de professionnels se faisant passer pour des particuliers".

Les six propositions du rapport

L'affaire ne serait pas si gênante, s'il ne s'agissait d'un trou important dans les caisses de l'Etat. "Le commerce en ligne de biens matériels constitue un gisement fiscal substantiel qui est à ce jour presque totalement ignoré". Pour y remédier, les deux parlementaires font six propositions :

- échange automatique d'informations entre la douane et les intermédiaires du commerce en ligne.
- prélèvement à la source de la TVA à l'importation (l'acheteur

paye à la commande).

- suppression des exemptions dont bénéficient le fret postal et les "envois de valeur négligeable" en fret express.
- recours au testing, qui permettrait aux agents de "procéder anonymement à des achats de marchandises illicites" ou présentant "de forts enjeux fiscaux". C'est le dispositif des "coups d'achat".
- adapter les systèmes d'information des services.
- redéployer les effectifs vers la lutte contre la fraude sur Internet.

Le rapport, déposé à titre d'information au nom de la commission des finances du Sénat, pourrait évidemment bien ne pas avoir de suites. Mais dans un cadre de contrainte budgétaire et de recherche de solutions pour lutter contre optimisation et évasion fiscale, on peut s'attendre à des répercussions. Et probablement, aussi, à des amalgames entre Internet et fraude.



La chasse aux trafiquants de cash : peu de bagages en classe affaires avec un billet pour une place financière européenne ..

L'EXPRESS

DU BUSINESS ET DU SENS +

Changer le monde

4 novembre 2013

Chaque jour de l'année 2012, les douanes françaises ont intercepté 300.000 euros en espèces en moyenne, qui étaient transportées par des trafiquants d'argent liquide qui leur font passer la frontière par rail, voiture ou avion. Au mois de juillet de cette année, l'ex-ambassadeur de France en Irak et en Tunisie et un proche de l'ex-président français Nicolas Sarkozy, Boris Boillon, avait été arrêté dans une gare parisienne avec 350 000 euros en poche alors qu'il s'apprêtait à monter dans un train à destination de Bruxelles.

Au sein de l'UE, il est obligatoire de signaler aux services des douanes toute somme dépassant 10.000 euros que l'on s'apprête à faire traverser la frontière. Cependant les douanes françaises estiment que les 300.000 euros qu'elles saisissent quotidiennement ne correspondent qu'à 5% des sommes qui transitent réellement.

Et malgré les coupes budgétaires qui ont contraint à une réduction de 25% des effectifs des services de douanes, les prises ont fortement augmenté cette année, et au premier trimestre 2013, les montants saisis ont été 6 fois plus élevés que ceux de l'année passée, pour atteindre 103 millions d'euros. 86 millions d'euros de cette somme se rapportent à des bons au porteur saisis sur une seule personne qui tentait de passer la frontière Suisse en voiture avec ce butin.

La fraude fiscale représenterait 40

milliards d'euros chaque année en France, soit 2,5% du PIB. Les journalistes Mathieu Delahousse et Thierry Lévêque, qui ont enquêté sur le phénomène des trafics d'espèces et qui ont publié le livre *Cache Cash*, prônent même la suppression des billets de 500 euros

qui permettent de mieux dissimuler l'argent de ces fraudeurs.

Les trafiquants de cash partagent des caractéristiques communes. La plupart d'entre eux voyagent avec peu de bagages en classe affaires, ils ont un billet pour une grande place financière européenne, et ils affichent souvent un comportement nerveux. Souvent, ils transportent de grosses coupures, typiquement des billets de 500 euros. Les billets sont fréquemment dissimulés dans des contenants alimentaires (chocolat, sandwiches, chips, chewing-gums, cigarettes, mouchoirs jetables), dans leurs bagages ou simplement transportés sur eux à même le corps.

Ils cherchent à échapper aux hausses des taxations de leurs gouvernements ou à une réglementation plus stricte en transférant leur argent dans ce qui était autrefois des paradis fiscaux. Pendant des décennies, la Suisse était la destination de rêve pour ceux qui voulaient conserver de l'argent en toute discrétion. Mais en octobre, le pays a signé la Convention multilatérale concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale, un traité international de l'OCDE avec une soixantaine d'autres pays signataires prévoyant l'échange d'informations financières dans le cadre de la lutte mondiale contre l'évasion et la fraude fiscales.

Cela a obligé de nombreux fraudeurs à renouer avec les anciennes méthodes pour déplacer leur argent d'un pays à

l'autre. « Les gens font toujours passer de l'argent à l'étranger pour des raisons d'évasion fiscale, mais il bouge aussi dans l'autre direction, parce que les banques suisses ferment les comptes des clients étrangers, et ils doivent choisir : soit déclarer ces comptes et payer des impôts élevés, soit cacher l'argent », explique Mathieu Delahousse.

Ceux qui se font prendre se font confisquer l'argent saisi pendant six mois, et ils doivent s'acquitter d'une amende de 25% ou plus. En outre, ils s'exposent à une enquête pour déterminer l'origine des sommes, qui peut évidemment déboucher sur de nouvelles condamnations.

L'Italie aussi connaît ce phénomène, et les saisies d'espèces ont triplé en 2012 pour atteindre 124 millions d'euros. Et cette année, les saisies se montaient déjà à presque à ce montant à la mi-October. Des patrouilles avec des chiens renifleurs spécialisés sur l'argent liquide ont été mises en place dans les 5 plus grands aéroports du nord du pays.

Les chiffres belges sont moins impressionnants, et à mi-septembre, VTM avait indiqué que 50 passagers à Zaventem avaient été arrêtés, et que 4,4 millions d'euros d'espèces avaient été saisis au cours des 8 premiers mois de cette année.

Pourtant, malgré l'amélioration des contrôles, l'évasion se poursuit à une échelle de plus en plus vaste. « Des millions de passagers passent chaque semaine, et quelques agents et un ou deux chiens ne sont pas vraiment dissuasifs pour les trafiquants. Nous aurions besoin d'une armée, nous ne sommes que quelques sentinelles », déplore Sergio Callipo, le secrétaire national du syndicat des douaniers italiens.

Contrefaçon : les industriels de la construction n'informent pas assez les douaniers

5 novembre 2013

La Fédération française du bâtiment a fait de la lutte contre les produits contrefaits l'un de ses grands thèmes pour Batimat 2013.

Au salon Batimat, la Fédération française du bâtiment (FFB) organisait le 5 novembre une conférence avec un représentant des douanes françaises. Rappelant le rôle des douaniers dans la lutte contre les contrefaçons, ce dernier a toutefois indiqué que les entreprises détentrices de droits sur des produits avaient leur rôle à jouer : elles doivent prévenir les services des douanes si des produits contrefaits sont commercialisés en France.

Le salon Batimat 2013 est, pour la Fédération française du bâtiment (FFB), l'occasion de mettre l'accent sur la problématique des produits contrefaits. Des produits bien souvent de qualité inférieure et dangereux pour les salariés installateurs et utilisateurs finaux. La FFB a ainsi consacré une partie de son stand à ce problème, et invité Jean-Louis Bouvier, directeur régional des douanes de Paris-Est, à venir s'exprimer sur ce sujet devant les professionnels.

Jean-Louis Bouvier a rappelé que si les douaniers pouvaient parfois effectuer des saisies de leur propre initiative, il fallait également que les propriétaires de droits sur des marques (dont les industriels) signalent à ses services la présence de produits contrefaits. "Dernièrement, nous avons saisi des pavés en grès, contrefaits et fabriqués en Espagne, et des roulements à bille, a indiqué Jean-Louis Bouvier. Mais aussi des équipements de protection individuelle : des chaussures de sécurité qui n'étaient pas assez solides et des gants de protection qui exposaient leurs utilisateurs à un risque chimique cutané."

Être vigilant sur la crédibilité du fournisseur

Jean-Louis Bouvier a également rappelé aux entrepreneurs quelques conseils pour se prémunir des produits contrefaits : être vigilant sur la crédibilité du fournisseur, privilégier le contact physique avec lui, n'acheter sur Internet que s'il y a eu un contact auparavant, et surveiller le niveau de prix (celui-ci ne doit pas être largement en dessous des prix de la concurrence). Par ailleurs, lors de la réception des achats, apprécier la qualité de l'emballage, et vérifier que les notices d'utilisation ne soient pas truffées de fautes d'orthographe.

Le douanier a toutefois reconnu que l'expertise manquait parfois aux services douaniers en matière de normes techniques. C'est aussi pour cela que la collaboration avec les professionnels est indispensable pour gagner en efficacité. "Il y a un gros effort à faire de la part des professionnels pour travailler avec nous de façon plus étroite, estime Jean-Louis Bouvier. Sur les marchés spécialisés, la contrefaçon est moins facile à identifier que pour les produits de consommation courante."

"Nous devons être en première ligne sur ce combat, a conclu Didier Ridoret, président de la FFB. Car c'est une menace qui pèse sur nos professions."

Florent Lacas.





Syndicat National des Agents des Douanes

*Pour une douane d'utilité économique,
sociale et environnementale*

